

LA
SEM AINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

La Résurrection de Jésus-Christ

La Résurrection de Jésus Christ est attestée, en premier lieu, par les Apôtres qui affirment que pendant quarante jours ils ont vu et touché Jésus-Christ vivant, qui ont conversé, bu et mangé avec lui comme avant sa mort.

Cette Résurrection est confirmée, en second lieu, par la persuasion de huit mille hommes convertis, cinquante jours après, par deux prédications de saint Pierre. Ils étaient sur le lieu, ils ont pu interroger les Juifs et les gardes, visiter le tombeau, consulter la notoriété publique, prendre, en un mot, toutes les précautions possibles pour n'être pas trompés.

Ce fait est confirmé, en troisième lieu, non seulement par le silence des Juifs qui n'ont jamais accusé les Apôtres d'imposture sur ce point, mais par leur aveu formel. Dans les vies de Jésus qui ont été composées par les Rabbins, ils disent que le corps de Jésus mort fut montré au peuple par un certain *Tan-Cuma*. Or, *Tan-Cuma* signifie à la lettre, *Miracle de la Résurrection*.

Le Titre de la Croix du Sauveur

Les Evangélistes nous apprennent qu'un titre fut placé en haut de la Croix du Sauveur. C'était un écriteau destiné à faire connaître le motif de la condamnation. Il était préparé quand Notre Seigneur sortit du prétoire, afin de le précéder dans la voie douloureuse. Il ne fut attaché à la Croix que sur le *Calvaire*.

Le Titre de la Croix a été trouvé par sainte Héliène dans un autre endroit que la Croix, mais en même temps. Elle le donna à la ville de Rome avec la vraie Croix; il a été conservé au moins en partie notable.

Le Titre fut placé dans l'église que sainte Héliène fit bâtir pour conserver les reliques qu'elle avait apportées de la Terre-Sainte.